

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

m de l'exploitant Numéro		de permis			Date d'inspection		
JOANNE ROBICHAUD 201379 <sup>-</sup>					Le 28 novembre 2019		
Nom de l'établissement					Numéro de téléphone		
Garderie Les Petits Anges					(506) 776-8427		
Adresse							
94 rue Martin Néguac NB E9G 1K9							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Karine Basque			Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement		Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
36(7) Le matelas de sieste, qui doit mesurer au moins 5 cm d'épaisseur, est rangé de façon à éviter tout contact avec la surface d'un autre matelas de sieste ou désinfecté des deux côtés après chaque usage.		36(7)		15 mars 2019		28 nov. 2019	
Commentaires : La lacune est maintenant conforme.							
Commentaires généraux							
Lors de ma visite le ratio est respectéDiscussions avec les éducatrices afin d'améliorer la docu - Les matelas des enfants ont été changer et on maintena- -Les jouets sont propre et de quantité suffisante.				S.			
original signé par Karine Basque			28 novembre 2019				
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	ate				<del></del>	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate					